

Définition de la pair-aidance

« La **pair-aidance** repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique. Le partage du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement constituent les principes fondamentaux de la pair-aidance qui peut prendre plusieurs formes : participation à des groupes de parole au sein d'associations d'usagers, rencontres dans des groupes d'entraide mutuelle (GEM), ou encore l'intégration de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les services de soins. »

Source : *Pair-aidance – Santé mentale de A à Z – Psycom*



**Pour solliciter
les Pairs Aidants,
contactez le secrétariat
du Pôle des Usagers**



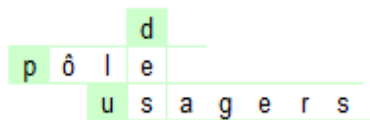
05 55 43 10 95



www.ch-esquirol-limoges.fr



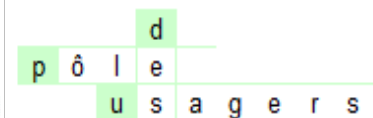
pdu@ch-esquirol-limoges.fr



Créé le 6 novembre 2014

**Centre Hospitalier Esquirol
Pôle des Usagers**

15, rue du Docteur Marcland
BP61730
87000 Limoges



Créé le 6 novembre 2014

Les Pairs Aidants



Les Pairs Aidants sont des bénévoles du Pôle des Usagers qui ont l'expérience du vécu de la maladie psychique et du rétablissement. Ils interviennent auprès des patients et des professionnels dans un cadre de fonctionnement : convention, feuille de route, charte déontologique...

Compétences des Pairs Aidants

Leur aptitude est reconnue et validée par leur médecin psychiatre référent.



Développement en continu des compétences en participant :

- aux **réunions d'animation du Dispositif d'Expertise d'Usage (DEU)*** du Pôle des Usagers afin de développer des connaissances sur le fonctionnement et l'offre de soins de l'hôpital
- aux **ateliers de compétences** animés par les Médiateurs de Santé Pairs : dévoilement, stigmatisation, empowerment, rétablissement...
- aux **formations** proposées par le CH Esquirol : ETP, repérage de la crise suicidaire, bases sur les maladies mentales...

ECOUTE

SOUTIEN

BIENVEILLANCE

RÉTABLISSEMENT



Marie-Laure Pair Aidante

CONFIDENTIALITÉ

NON JUGEMENT

PARTAGE

ESPOIR

Missions des Pairs Aidants

- Les **permanences ciblées au Pôle des usagers** où les Pairs Aidants reçoivent, avec ou sans rendez-vous, des usagers patients ou familles qui veulent s'informer sur le vécu de la maladie psychique.

Tous les mercredis après-midis

De 14h00 à 16h00

Sans rendez-vous au Pôle des Usagers

Tous les Jeudis après-midis

De 14h00 à 16h00

Sans rendez-vous au Pôle des Usagers

Des rendez-vous sont possibles en dehors des permanences.

- La représentation des usagers dans les instances et groupes de travail de l'hôpital
- Les interventions dans les actions de promotion de la santé mentale en intra et en extra hospitalier
- Les interventions en ETP pour les pairs aidants formés
- Les interventions dans les unités à la demande des professionnels